



## Section de Formation Apicole

### " Apis Haut-Sundgau et Apis Secteur Frontalier "

1, rue de Delle 68640 MUESPACH-LE-HAUT ☎ 03 89 68 70 32 Internet : [www.muespach-le-haut.com](http://www.muespach-le-haut.com) (Rubrique Association)

#### METHODOLOGIE ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

**CALENDRIER :** 30 Mars et 13 Avril / 11 et 25 Mai / 08 Juin et 22 juin / 06 Juillet et 20 Juillet / 10 Août

**LIEU :** MUESPACH-LE-HAUT dans la salle de formation de la Section Apicole se trouvant dans le complexe communal.

**Matin :** 8 h00 à 12 h00 Théorie  
**Après-midi :** 13 h30 à 17 h30 Pratique

**DUREE :** 9 journées continues (4 + 4 heures), non consécutives, mais non dissociables, réparties sur 6 mois de la saison apicole.

- Formation théorique en salle par vidéo projection (40 heures).
- Travaux pratiques sur ruches assurés par une équipe pédagogique d'intervenants ( 40 heures).
- Mise à disposition d'une protection individuelle (combinaison + voilette + gants)
- Remise d'un dossier formation informatique (Mail) à chaque participant à l'issue des séances.
- Mise à disposition d'ouvrages bibliographiques d'apiculture.
- Possibilité de prendre le repas de midi en commun.

**FRAIS DE PARTICIPATION :** 90 € Pour frais de fonctionnement et dossier formation

Chaque stagiaire devra impérativement adhérer à la Section Apicole " Apis Haut-Sundgau " les 4 premières années, soit comme simple membre pour 36 € / an ou avec abonnement annuel à la revue mensuelle « Fruits et Abeilles » pour 50 € / an.

#### AIDE AUX STAGIAIRES DEBUTANTS :

Pour sa formation et enlèvement la fin du cycle de formation, chaque élève, s'il le souhaite disposera d'une ruche « Dadant » complète et peuplée, dans les conditions d'une fréquentation assidue, d'un parrainage avec un apiculteur pratiquant, possédant un numéro d'apiculteur ( Déclaration d'emplacement au service vétérinaire du Haut-Rhin)

( à retourner impérativement **Avant le 18 Mars 2019 avec le règlement**, libellé à Section Apicole « APIS Haut-Sundgau » et adressé à FLIEG André 6 rue de Bâle 68640 MUESPACH-LE-HAUT ☎ 03 89 68 70 32 )

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse:..... PTT : ..... Localité: .....

☎ : ..... **Impératif !** Adresse Mail : ..... **Indispensable !**



- 1       **Samedi 30 Mars 2019 :**
  -  Généralités
  -  Matériel apicole - Outillage
  
- 2       **Samedi 13 Avril 2019:**
  -  Piqûres et allergies
  -  Réglementation et allergies
  -  Anatomie et Physiologie
  
- 3       **Samedi 11 Mai 2019 :**
  -  Anatomie et Physiologie (suite)
  -  Installation et surveillance du rucher
  
- 4       **Samedi 25 Mai 2019 :**
  -  La vie d'une colonie d'abeilles ( essaim)
  -  Conduite du rucher et travaux
  
- 5       **Samedi 08 Juin 2019 :**
  -  Les aliments récoltés par l'abeille
  -  Les produits de la ruche
  -  Visite de ruches pollinisatrices en transhumance
  
- 6       **Samedi 22 Juin 2019 :**
  -  Récolte et transformation des produits de la ruche
  -  Contrôle d'essaimage
  -  Contrôle et agrandissement des nucléis
  
- 7       **Samedi 06 Juillet 2019 :**
  -  Elevage de reines
  
- 8       **Samedi 20 Juillet 2019 :**
  -  Maladies, ennemis et prophylaxie
  
- 9       **Samedi 10 Août 2019 :**
  -  Révisions
  -  Conduite du rucher et travaux
  -  Mise en place traitement et début de nourrissage
  -  Préparations à l'hivernage

**AIDE AUX STAGIAIRES DEBUTANTS**

**« CONTRAT AIDE AU DEBUTANT 2019 »**

A la fin du cycle de formation ( 9 séances) sera remis à chaque élève,  
qui le souhaite et qui souscrit ce contrat :

 Moyennant le versement de 90 € d'inscription pour les frais de fonctionnement de la formation.

 Et le règlement de la cotisation annuelle de 36 ou 50 €.

- + A la condition d'une fréquentation assidue,
- + Possédant un numéro d'apiculteur N° NAPI (Déclaration d'emplacement faite au Ministère de l'Agriculture, de l'agroalimentaire et de la Forêt),
- + Etre parrainé avec un apiculteur déjà pratiquant,
- + Et une participation de **240 €**, chaque élève stagiaire recevra :

➤ **1 ruche "DADANT" neuve complète (corps + hausse), peuplée d'une colonie de l'année**  
 Traitement et nourrissage assuré. **Réception en fin de cycle ( mi Octobre )**  
**Cette obligation assure une formation pédagogique personnelle très complète**  
**et permet à chaque nouvel apiculteur de bien démarrer au printemps.**

**Pour info le coût d'une ruche complète / peuplée dans le commerce revient à 300 € :**



1 ruche complète	=	80 €
1 paquets d'abeilles avec reine 2017	=	106 €
2 bidons 20 lt de sirop de nourrissage	=	48 €
Médicament pour traitement	=	6 €
<b>Investissement total</b>	<b>=</b>	<b>240 €</b>
<b>En tarif contrat partenariat</b>	<b>=</b>	<b>240 €</b>

**Votre participation à la formation « Apis Haut-Sundgau » sera de:**

➤ Adhésion à Apis Haut Sundgau (Contrat de partenariat) et fédérale	=	36 €
➤ Frais fonctionnement + dossier formation + adhésion associative et fédérale )	=	90 €
➤ 1 Ruche complète / peuplée / nourrie / traitée	=	240 €
	<b>Total</b>	<b>= 366 €</b>

**Proposition d'équipement pour l'apiculteur stagiaire (facultatif) :**

Sinon mise à disposition d'une protection individuelle (combinaison + voilette + gants) + outils

1 lève-cadre inox	=	7 €
1 enfumoir	=	38 €
1 blouson abeilleur	=	48 €
	<b>=</b>	<b>93 €</b>